



PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET SANITAIRE SUR LA ROUTE 261, LE BOULEVARD BÉCANCOUR ET LE BOULEVARD DU PARC-INDUSTRIEL

La Ville de Bécancour et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) ont conclu une entente afin de s'unir conjointement pour réaliser des travaux de construction d'eau potable et d'égout sanitaire, conformément à l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes*. La Ville de Bécancour demande, au nom de cette union, des soumissions pour la fourniture et la pose de conduites d'eau potable de 300 à 350 millimètres de diamètre sur une longueur de 6,5 kilomètres, dont une portion s'effectue en forage directionnel, et des conduites d'égout de 300 à 600 millimètres de diamètre sur une longueur de 3,2 kilomètres. La pose de ces conduites nécessitera un volume appréciable d'excavation de 1^{ère} classe. À noter que la signature du contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour.

Les plans, devis et formules de soumission peuvent être obtenus auprès du système électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.ca et en y inscrivant le numéro 03-02.01.01-145 (SPPS-00262356).

Pour être valable, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission correspondant à 10 % du montant total de la soumission, sous forme de chèque visé ou de cautionnement, fait au nom de la Ville de Bécancour et de la SPIPB.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, sociétés et compagnie qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord du libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) ainsi que l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et qui ont obtenu, par l'intermédiaire du SEAO à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par le maître de l'ouvrage.

Le soumissionnaire doit, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics, faute de quoi sa soumission sera automatiquement rejetée. Il doit joindre une copie de son autorisation à sa soumission ou joindre l'accusé de réception de l'Autorité des marchés publics confirmant que sa demande de renouvellement a été reçue au moins 90 jours avant la fin de l'échéance. De plus, l'adjudicataire devra être inscrit au Registre des entreprises admissibles aux contrats publics (REA).

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, adressées à la soussignée et identifiées « Prolongement des réseaux d'eau potable et sanitaire – Route 261, boulevard Bécancour et boulevard du Parc-Industriel », seront reçues à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1, **jusqu'à 10 h le jeudi 26 mai 2022**, pour être immédiatement ouvertes publiquement.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent une erreur ou une omission. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Pour toute information, vous devez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, par courriel, à l'adresse suivante : travaux_publics@ville.becancour.qc.ca.

La Ville de Bécancour ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Ville de Bécancour, le 23 avril 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville